AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0717
FR0000066607-FS0298

20 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LACROIX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2013, complété par un courrier reçu le 20 juin 2013, la société par actions simplifiée Vinila Investissements[1] (8 impasse du Bourrelier, 44800 Saint Herblain) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 28 février 2013, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LACROIX SA et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 2 163 830 actions LACROIX SA représentant 4 280 680 droits de vote, soit 57,45% du capital et 67,05% des droits de vote de cette société[2].

Le groupe familial Bedouin **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 28 février et au 18 juin 2013, 2 646 206 actions LACROIX SA représentant 5 245 357 droits de vote, soit 70,26% du capital et 82,17% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Vinila Investissements	2 163 830	57,45	4 280 680	67,05
Jean-Paul Bedouin	481 965	12,80	963 930	15,10
Marie-Reine Bedouin	336	0,01	672	0,01
Nicolas Bedouin	75	ns	75	ns
Total famille Bedouin	**2 646 206**	**70,26**	**5 245 357**	**82,17**

[1] Contrôlée par la famille Bedouin.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 766 560 actions représentant 6 383 923 droits de vote au 28 février 2013 et 6 383 773 droits de vote au 18 juin 2013, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.